

un civisme de bon aloi, actif, toujours en éveil, vigilant, incorruptible et sans défaillance; une citoyenneté bien déterminée à demeurer fidèle aux traditions, aux obligations, aux intérêts et aux aspirations de la nation; bref, un civisme reposant non pas sur la force ni l'arbitraire, mais s'inspirant des principes du droit, de la justice, de l'égalité, de la tolérance, de confraternité, d'assistance mutuelle et de coopération constante.

C'est bien vers les sentiers de la démocratie que doit s'acheminer le Canada, à l'avenir, s'il veut être en mesure de prendre place au concert des grandes nations et se maintenir dans cette haute situation. Le gouvernement démocratique est né sur le sol américain et il est inconcevable qu'un groupe ethnique quelconque de ce continent puisse atteindre à la véritable grandeur, sous une autre forme de gouvernement.

Voilà plus d'un siècle que la démocratie est à l'épreuve dans cet hémisphère et quels qu'aient pu être ses manquements, les déceptions qu'elle a causées par le passé, les déficiences inhérentes à ce régime, les difficultés et les dangers qui l'attendent dans l'avenir, elle indique la seule voie vers laquelle doivent s'orienter les peuples du continent dans leur marche ascensionnelle vers l'idéal national.

L'essai qu'a fait la grande République américaine des idéaux démocratiques a abouti au succès, au moins dans une large mesure, et cela en dépit d'épreuves et de luttes dont bien peu de gouvernements européens seraient sortis victorieux.

L'exemple encourageant des Etats-Unis d'Amérique doit inspirer aux Canadiens l'espoir et créer chez eux la conviction qu'ils sont de taille à rivaliser avec leurs voisins, sinon à les surpasser, dans la tâche qu'ils ont entreprise: édifier et asseoir sur des bases solides un Etat reposant sur l'idéal démocratique. Ce ne serait ni une témérité ni une vantardise d'affirmer que l'expérience de gouvernement démocratique tentée au Canada donne l'espoir d'un succès plus complet et plus durable que tout ce qui a été réalisé jusqu'ici; car cette assertion et cet espoir reposent sur des données parfaitement évidentes.

La Confédération canadienne, conçue et née dans la paix, a été créée dans le but de faire disparaître, au moyen de concessions mutuelles, les différends, les difficultés, surtout les conflits d'ordre racial et culturel que les deux grandes provinces canadiennes sous le régime de l'Union, avaient été impuissantes à résoudre, en outre, l'objectif visé par les auteurs de la Confédération tendait à assurer le progrès, dans la liberté, d'un peuple issu des deux grandes nations modernes portant le flambeau du progrès; et dans la pensée de ses créateurs, cette union devait aussi faciliter le développement fructueux du génie, des aptitudes spéciales de ces deux groupes ethniques, en vue du bien commun, afin que, de l'union des intelligences et des coeurs, de la fusion des tempéraments, des éner-